

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

Objet:

Acte Notarié Cession de parcelles N° 281, 311 et 312

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier

PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: Absents:

19 10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017 === ID - 007-210703195-20170414-DELIB142017-DE

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel.

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions:

Contre:

Excusé(s):

MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis 2017 319 V 174 de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche intervenu en date du 7 avril 2017, fixant la valeur vénale du terrain à la somme 93 744 euros Hors Taxe.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement expose au Conseil Municipal, le souhait de Monsieur Thierry VEYRENCHE, Boucher / Charcutier / Traiteur, de développer son activité professionnelle sur la zone Entre Pont et Rhône, sur un terrain appartenant à la commune. Il convient donc de vendre à Monsieur VEYRENCHE le terrain correspondant, d'une superficie globale de 1 736 m² et cadastré section CL n°2 81, 311 et 312.

> Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de vendre les parcelles cadastrées section CL n° 281, 311 et 312, situées sur la zone Entre Pont et Rhône, d'une superficie globale de 1 736 m² à la SCI « Une histoire de famille », représentée par Monsieur Thierry VEYRENCHE, ou toutes personnes pouvant s'y substituer, contre la somme de 65 € HT par mètre carré de terrain vendu, soit CENT DOUZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS HORS TAXES (112 840,00 €).
- décide d'instaurer une servitude réelle et perpétuelle sur les parcelles CL n° 281, 311 et 312 afin de permettre le passage réciproque des véhicules et des piétons, au profit des parcelles CL n° 275, 276, 277 et 282.

Envoyé en préfecture le 19/04/2017
Reçu en préfecture le 19/04/2017
Affiché le 7 \( \text{AVR}, \text{ 7017} \)

- précise que l'acquéreur deviendra membre de l'association syndicale libre à créer qui sera chargée de l'entretien de l'accès commun aux lots 3-1, 3-2 et 3-3. A ce titre, l'acquéreur devra verser sur un compte prévu à cet effet la somme correspondante à sa contribution relativement au coût des travaux d'aménagement de cette voic, étant entendu que celle-ci est proportionnelle à la surface de terrain acquise, soit 15 000 € HT.
- précise que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.
- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature d'un compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Pour extrait conforme

Le Maire



Objet:

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Autorisation de Programmes Crédits de Paiement (APCP)

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 19

Absents:

Contre:

10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

2 0 AVR. 2017 ==== ID: 007-210703195-20170414-DELIB152017-DE

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses en investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de rouvrir pour 2017 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

Envoyé en préfecture le 19/04/2017

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 20 AVR. 2017

ID: 007-210703195-20170414-DELIB152017-DE

#### **Budget Communal**

| N° AP   | Libellé                | Montant de L'AP | Révision de<br>L'AP | CP 2017    |
|---------|------------------------|-----------------|---------------------|------------|
| AP.13.5 | Classement digue Rhône | 84 465.11       | 154 468.86          | 154 468.86 |

#### **Budget Eau**

| N° AP   | Libellé               | Montant de L'AP | CP 2017 |  |
|---------|-----------------------|-----------------|---------|--|
| AP.13.4 | Branchements en plomb | 1 170 000       | 20 000  |  |
| AP 13.5 | Réservoir la sablière | 900 000         | 500 000 |  |

#### **Budget Assainissement**

| N° AP   | Libellé                          | Montant de L'AP révisé | CP 2017 |
|---------|----------------------------------|------------------------|---------|
| AP.17.1 | Bassins d'orages Grange Mathon   | (OC 217                |         |
|         | 1 Bussins d orages Grange Mathon | 696 217                | 696 217 |

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide d'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus.
- décide de clore les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

Budget Assainissement:

AP 13.4 Bassins d'orages.

- autorise le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017.

Pour extrait conforme

Le Maire

Objet:

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

Acte Notarié

Acquisition parcelle Section BM N° 51

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: Présents:

29 19

Absents: 10 Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017 ==== ID: 007-210703195-20170414-DELIB132017-DE

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions:

Contre:

Excusé(s):

MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et au Logement expose au Conseil Municipal les travaux d'assainissement qui vont être réalisés Avenue de l'Europe.

Les travaux projetés vont modifier le diamètre et le tracée de la canalisation d'eau usée actuelle. De ce fait, la parcelle BM n° 51 va se retrouver impacter par l'emprise des travaux, c'est pourquoi il a été proposé au propriétaire de céder son terrain à la commune.

Monsieur Laurent CHALAVON, propriétaire de la parcelle BM nº 51, est favorable à une cession de terrain contre un paiement en dation par la réalisation de travaux sur sa parcelle BL n° 519.

#### Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir la parcelle BM nº 51 située Ile du Moulin, d'une superficie globale de 1 456 m², appartenant à Monsieur Laurent CHALAVON, contre la somme de trois mille euros TTC (3 000 €). Le paiement de l'acquisition sera effectué par un paiement en dation : réalisation d'un branchement d'assainissement pour desservir la parcelle BL n° 519 appartenant à Messieurs CHALAVON Laurent et Nicolas.
- précise que les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de la commune.
- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de l'acte authentique.

Pour extrait conforme Le Maire

Objet:

Envoyé en préfecture le 19/04/2017

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Budget Primitif** Assainissement Exercice 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 19 Présents:

Absents:

10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions: Contre:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée: Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses

1 834 540.00

Recettes

1 455 100,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses

689 218,08

Recettes

689 218,08

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses Recettes

1 834 540,00 (dont 0,00 de RAR) 1 834 540,00 (dont 379 440,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes

689 218,08 (dont 0,00 de RAR) 689 218,08 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme Le Maire

# Objet:

Exercice:

Présents:

Absents:

Contre:

**Budget Primitif** Commune Exercice 2017

Pour: 28 Abstentions:

29 19

10

COMMUNE DE LE TEIL

**EXTRAIT** 

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents: MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiche le 2 0 AVR. 2017 ==== ID: 007-210703195-20170414-DELIB172017-DE

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses

3 072 620,51

Recettes

2 900 627.57

#### **Fonctionnement**

Dépenses

9 511 754,18

Recettes

9 511 754,18

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses

Recettes

Dépenses Recettes **Fonctionnement**  3 482 867,98 (dont 410 247,47 de RAR) 3 482 867,98 (dont 582 240,41 de RAR)

9 511 754,18 (dont 0,00 de RAR) 9 511 754,18 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme Le Maire



## Objet:

**Budget Primitif** Eau

Exercice 2017

Exercice: 29

Présents: 19 Absents: 10

Pour: 28 Abstentions: Contre:

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

Z 0 AVR. 2017 ==== Affiché le ID: 007-210703195-20170414-DELIB182017-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s):

MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée: Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses

1 602 081,26

Recettes

1 732 679,12

**Fonctionnement** 

Dépenses

640 379,36

Recettes

640 379,36

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses Recettes **Fonctionnement**  1 732 679,12 (dont 130 597,86 de RAR)

1 732 679,12 (dont 0,00 de RAR)

Dépenses Recettes

640 379,36 (dont 0,00 de RAR) 640(379(36) (don) 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme Le Maire



#### Objet:

**Budget Primitif** Lotissement Exercice 2017

Présents: 19 Absents: 10

29

Exercice:

Pour: 28 Abstentions: Contre:

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

2 0 AVR. 2017==== Affiché le ID: 007-210703195-20170414-DELIB192017-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

> Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses

174 551,18

Recettes

174 551,18

#### **Fonctionnement**

Dépenses

418 787,18

Recettes

464 706,31

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses Recettes

174 551,18 (dont 0,00 de RAR) 174 551,18 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

418 787,18 (dont 0,00 de RAR)

Dépenses Recettes

464 706,31 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme Le Maire

19 26

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de sufrages exprimés

Séance du 14/04/2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CURTIUS LANDRAUD Patricia., délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2016 dressé par lui même, après s'être fait présenter le bu

07/04/2017 Date de la convocation

ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS **BUDGET** assainissement

l'exercice considéré,

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

**DELIBERATION N°20** 

DU CONSEIL

RECEITES OU 1828 445,87 828 445,87 EXCEDENT ENSEMBLE 1 215 428,45 2 005 864,96 177 419,09 1 673 059,53 ENSES OU DEFICIT EUROS au compte 1068 Investissement 1 328 499,56 328 499,56 379 440,00 RECEITES OU EXCEDENT D = B - C E = A - DINVESTISSEMENT 4 751 267,79 422 768,23 332 805,43 1 418 462,36 422 768,23 140 000,00 379 440,00 43 328,23 DEPENSES OU DEFICIT 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : В ш I Excédent de financement 245 349,14 Excédent de financement 499 946,31 499 946,31 Excédent total de financement Besoin de financement Besoin de financement RECEITES OU Besoin total de financement EXCEDENT 2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de Reste à réaliser FONCTIONNEMENT 254 597,17 254 597,17 DEPENSES OU DEFICIT Opérations de l'exercice Résultat de clôture Résultats reportés LIBELLES otaux

au compte 002 Excedent de fonctionnement reporté F+G=H 105 349,14 G

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017 2 0 AVR. 2017

ID: 007-210703195-20170414-DELIB292017-DE

Affiché le

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgetaire aux différents comptes;

4º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Berna 5° Ont signé au registre des délibérations MM. Les Membres Présents MM BRESOLIN Thierry, BUTOT Olivier, CHAMBERT Yves, CURTIUS-LANDRAUD Patricia, DURAND Josiane, FAISSE Michel, GALAMIEN Nathalie, GARREAUD Sonia, GONZALVEZ Patricia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean Paul, NOEL Bernard, SAEZ joseph, SCMITT Mireille, SEGUENI Nadia, TOLFO/Pascale, MM DELHOMME Romain donne pouvoir à GALAMIEN Nathalie, GAFFET Laure donne pouvoir à TOLFO Pascale, MONGE Doriane donne pouvoir à SEGUENI Nadia, DUMAS Jeremy donne pouvoir a FAISSE Michel, MICHELON Eric donne pouvoir à PEVERELLI Olivier, COTTA Rachel donne pouvoir à CHAMBERT Yves, ROCHE Jacky donne pouvoir à SCHMITT Mireille, DOLARD Carele donne peuvoir à DURAND Josiane, TEIL

M.Péverelli Olivier ne prend pas part au vote

Pour expédition conforme, Le Mairé

Reçu en préfecture le 19/04/2017 Affiché le 20 AVR. 2017

26 07/04/2017 Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de sufrages exprimés Date de la convocation

Séance du 14/04/2017

ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET COMMUNAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DU CONSEIL

DELIBERATION N°21

RECETTES OU 10 705 710,72 10 705 710.72 Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CURTIUS-LANDRAUD Patricia. , délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dressé par lui même, après s'être fait EXCEDENT ENSEMBI F 381 056.36 9 784 836.76 11 165 893,12 460 182,40 **DEPENSES OU** DEFICIT EUROS O 1 770 290,65 770 290,65 RECETTES OU 582 240,41 EXCEDENT D=B-C INVESTISSEMENT 4 **DEPENSES OU** 1 381 056,36 1 523 884,25 1 134 649,96 1 134 649,96 2 904 940,61 410 247,47 171 992,94 DEFICIT 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsì : I ω Excédent de financement Excédent de financement 674 467,56 8 935 420,07 8 935 420,07 RECETTES OU Besoin de financement Besoin de financement EXCEDENT Reste à réaliser FONCTIONNEMEN **DEPENSES OU** 8 260 952,51 8 260 952,51 présenter le budget primitif de l'exercice considéré, DEFICIT Opérations de l'exercice LIBELLES Résultat de clôture Résultats reportés otaux

E = A - D

962 657,02

Excédent total de financement

Besoin total de financement

2° Considerant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de G 674 467,56 au compte 1068 investissement

G F G H G = H

A considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de G 674 467,56 au compte 002

F + G = H

A constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux définitis tels que résumés ci-dessus

5° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

5° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

5° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

5° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

5° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis tels que résumés ci-dessus

8° Onistate les résultais définitis de des délibérations du voit de la corrie de sortie au voite de sortie de sortie au voite de sortie de sor

Pour expédition cépfor

Reçu en préfecture le 19/04/2017 Affiché le 2 D AVR. 2017 ID 007-210703195-20170414-DELIB222017-DE

# SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DELIBERATION N°22 DU CONSEIL

07/04/2017 Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CURTIUS LANDRAUD Patricia. , délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2018 dressé par lui même, après s'être fait Nombre de membres présents Nombre de sufrages exprimés Date de la convocation ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU

19

Nombre de membres en exercice

| 1° Lui donne acte de la près | 1° Lui donne acte de la présentation faite du normate administratif        | Mary Mary  |                 | מצם ביי פאס ביי פאס מיים מאס מיים ומצם                             | o de la militare de l'exercice 2016 dressé par lui même, après s'être fait | après s'être fait |  |
|------------------------------|--|--|-----------------|--|--|-------------------|--|
|                              | FONCTIC  | FONCTIONNEMENT   |                 |  |  |                   |  |
| LIBELLES                     | DEPENSES OU<br>DEFICIT   | RECETTES OU  | DEPENSES OU     | INVESTISSEMENT S OU RECETTES OU                                    | ENSEMBLE DEPENSES OF 1 PE  | BLE               |  |
| Résultats reportés           |  | 277 515 62   | DEFICIT         | EXCEDENT   | DEFICIT  | EXCEDENT          |  |
| Opérations de l'exercice     | 252 445,71   | 297 309,45   | 307 524 60      | 1 092 904,88   | 465 972,85   | 1 370 420,50      |  |
| Lotaux                       | 252 445,71   | 574 825,07   | 397 524 69      | 239 102,98   | 649 970,40   | 536 412,43        |  |
| Race that all states         |  |  |                 | 92,100,266   | 1 115 943,25   | 1 906 832,93      |  |
| and a colore                 |  | 322 379,36   | <u> </u>        | 934 483,17   | ,  |                   |  |
|                              |  |  |                 |  |  |                   |  |
|                              |  | Besoin de financement<br>Excédent de financement             | 934 483,17      | ∢  |  |                   |  |
|                              |  | Reste à réaliser   | B 130 597,86    | S  |  |                   |  |
|                              |  | Besoin de financement<br>Excédent de financement             | 130 597,86      | D = B - C  | EUROS  |                   |  |
|                              | Besoin t<br>Excéder  | Besoin total de financement<br>Excédent total de financement | 803 885,31      | E=A.D  |  |                   |  |
| 'Considérant l'excédent de f | 2° Considérant l'excèdent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de |  | ie .            | au compte 1068 Investissement                                      |  |                   |  |
| ي المراقعة عمل مردوسي        |  |  | G 322 379,36 au | au compte 002 Excedent de fonctionnement reporté $F+G=\mathcal{H}$ | donnement reporté  |                   |  |

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents MM BRESOLIN Thierry, BUTOT Olivier, CHAMBERT Yves, CURTIUS-LANDRAUD Patricia, DURAND Josiane, FAISSE Michel, GALAMIEN Nathalie, MICHELON Eric donne pouvoir à PEVERELLI Olivier, COTTA Rachel donne pouvoir à CHAMBERT Yves, ROCHE Jacky donne pouvoir à SCHMITT Mireille, DOLARD Carole donne pouvoir à NOEL Bernard, GUILLOT MM DELHOMME Romain donne pouvoir à GALAMIEN Nathalie, GAFFET Laure donne pouvoir à TOLFO Pascale, MONGE Donane donne pouvoir à SEGUENI Nadia, DUMAS Jeremy donne pouvoir à FAISSE Michel, GARREAUD Sonia, GONZALVEZ Patricia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean Paul, NOEL Bernard, SAEZ joseph, SCMITT Mireille, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale,

M.Péverelli Olivier ne prend pas part au vote .

Pour expédition confofme, Le Maire

# **DELIBERATION N°23** DU CONSEIL

10 26

07/04/2017

Date de la convocation

29

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de sufrages exprimés

# ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

LOTISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CURTIUS LANDRAUD Patricia., délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2016 dressé par lui même, après s'être fait Séance du 14/04/2017

présenter le budget primitif de l'exercice considéré, (M, Péverelli Olivier ne participe pas au vote.) 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                              | FONCTIO  | FONCTIONNEMENT                | INVESTISSEMENT         | SEMENT   | ENSEMBLE               | IBLE                 |
|------------------------------|--|-------------------------------|------------------------|--|------------------------|----------------------|
| LIBELLES                     | DEPENSES OU<br>DEFICIT   | RECETTES OU<br>EXCEDENT       | DEPENSES OU<br>DEFICIT | RECETTES OU<br>EXCEDENT                                      | DEPENSES OU<br>DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés           |  | 104 121,97                    | 1 593,02               |  | 1 215 428,45           | 104 121,97           |
| Opérations de l'exercice     | 1 514 911,19   | 1 657 861,53                  | 198 651,54             | 200 244,56   | 1 713 562,73           | 1 858 106,09         |
| Totaux                       | 1 514 911,19   | 1 761 983,50                  | 200 244,56             | 200 244,56   | 1 715 155,75           | 1 962 228,06         |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |
| Résultat de clôture          |  | 247 072,31                    | ,                      |  | 1                      |                      |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |
|                              |  | Besoin de financement         |                        | <  |                        |                      |
|                              |  | Excédent de financement       | ,                      | ζ  |                        |                      |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |
|                              |  | Reste à réaliser              | B                      |  | ,                      |                      |
|                              |  | Resoin de financement         | ,                      | (  | EUROS                  |                      |
|                              |  | Excédent de financement       |                        | D=B-C  |                        |                      |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |
|                              | Besoi  | Besoin total de financement   | 1                      | Π=Δ-Ω  |                        |                      |
|                              | Excéc  | Excédent total de financement | 1                      |  |                        |                      |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |
| 2° Considérant l'excédent de | 2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de | iffecter la somme de          |                        | au compte 1068 Investissement                                | ent                    |                      |
|                              |  |                               | G 247 072,31           | au compte 002 Exedent de fonctionnement reporté<br>F + G = H | anctionnement reporté  |                      |
|                              |  |                               |                        |  |                        |                      |

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgetaire aux différents comptes;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ID: 007-210703195-20170414-DELIB232017-DE 5° Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents MM BRESOLIN Thierry, BUTOT Olivier, CHAMBERT Yves, CURTIUS-LANDRAUD Patricia, DURAND Josiane, FAISSE Michel, GALAMIEN Nathalie, GARREAUD Sonia, GONZALVEZ Patricia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean Paul, NOEL Bernard, SAEZ joseph, SCMITT Mireille, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale, MM DELHOMME Romain donne pouvoir à GALAMIEN Nathalie, GAFFET Laure donne pouvoir à TOLFO Pascale, MONGE Doriane donne pouvoir à SEGUENI Nadia, DUMAS Jeremy gonne pouvoir à FAISSE Michel, MICHELON Eric donne pouvoir à PEVERELLI Olivier, COTTA Rachel donne pouvoir à CHAMBERT Yves, ROCHE Jacky donne pouvoir à SCHMITT Mireille, DOLARD Carole gonne pouvoir à DURAND Josiane,

M.Péverelli Olivier ne prend pas part au vote

Pour expédition conforme (Le Ma

Reçu en préfecture le 19/04/2017 Affiché le 20 AVR. 2017

Envoyé en préfecture le 19/04/2017



Objet:

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Cession de terrain Chemin du Dépôt Substitution de l'acquéreur

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 19 Absents: 10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

ID 007-2107 3 D5AVR-02017-DE

Affiché le

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel.

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions: Contre:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée: Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Septembre 2014 sur le même sujet.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement expose au Conseil Municipal, que la commune avait conclu un accord avec Monsieur Jean-Claude FAVIEZ pour la vente d'un terrain. Or ce dernier va s'associer avec d'autres personnes pour réaliser son projet.

C'est donc la SCI « Le Pont du Rhône » qui va se porter acquéreur du terrain. Il convient donc de demander l'accord du Conseil Municipal afin d'acter ce changement.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement rappelle au Conseil Municipal que le terrain concerné, d'une superficie globale de 2 048 m² est composé des parcelles cadastrées section CL n° 184, 185, 214, 217, 218, 222, 286, 288, 290, 291, 293, 296, 300, 301, 303 et 305.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement rappelle au Conseil Municipal que le prix qui avait été convenu avec Monsieur FAVIEZ, compte tenu de l'emplacement du terrain et des travaux réalisés par la commune, était de QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT VINGT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES.

> Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le Z U AVR. 2017



ID: 007-210703195-20170414-DELIB242017-DE

- accepte de vendre un terrain situé Chemin du Dépôt, d'une superficie estimée à 2 048 m² à la SCI Le Pont du Rhône, ou toutes personnes pouvant s'y substituer, contre la somme de QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT VINGT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (80 320,00 € TTC).

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du compromis de vente ainsi que l'acte authentique.
- précise que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme
Le Maire



# ID: 007-210703195-20170414-DELIB252017-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 D AVR. 2017 ====

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# Objet:

Cession de terrain situé Cité Casanova

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier

PEVERELLI, Maire.

29 Exercice: Présents:

19

Absents: 10 Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions:

Contre:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le document d'arpentage N° 2752G réalisé par Monsieur Sylvain VARENNE, Géomètreexpert à LE TEIL, habilité à réaliser cette mission.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Novembre 2015 sur le même sujet.

Considérant qu'un des acquéreurs ne souhaite plus acquérir la parcelle BD nº 927, il est proposé de la céder à Madame Marie BLANDIN.

#### Après avoir délibéré,

- décide de céder à Madame Marie BLANDIN les parcelles communales cadastrées section BD nº 926 et 927 d'une superficie globale de 60 m², situées Cité Casanova, contre la somme de 2,00 euro TTC.
- décide de céder à Monsieur Jérôme ISSOIRE la parcelle communale cadastrée section BD n° 928 d'une superficie globale de 27 m², située Cité Casanova, contre la somme de 1,00 euro TTC.
- décide de céder à Monsieur et Madame Jean-Luc MICHEL la parcelle communale cadastrée section BD nº 929 d'une superficie globale de 13 m², située Cité Casanova, contre la somme de 1,00 euro TTC.

Reçu en préfecture le 19/04/2017 Affiché le 2 0 AVR. 2017 = = =

ID 007-210703195-20170414-DELIB252017-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- précise que tous les frais d'actes et connexes à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme

Le Maire

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Comptes de Gestion

2016

Objet:

Commune

Eau

Assainissement

Lotissement

Exercice: 29 19 Présents:

10 Absents:

28 Pour: Abstentions:

Contre:

PEVERELLI, Maire.

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

2 0 AVR. 2017 ====

ID: 007-210703195-20170414-DELIB262017-DE

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session

ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Présents:

Vu l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Comptes de Gestion 2016 de Monsieur la Trésorier du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal.

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent ni réserve, ni observation de la part du Receveur Municipal.

> Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- approuve les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal pour l'Exercice 2016.

> Pour extrait conforme Le Maire

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

#### Objet:

Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 19

Absents:

Contre:

risques.

10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions: /

/

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Vu la Loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le Décret nº 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

#### Le Maire expose:

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
  - que le Centre de Gestion de l'Ardèche peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide que la commune de LE TEIL charge le Centre de Gestion de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le **20 AVR. 2017** 5 5 5 1D : 007-210703195-20170414-DELIB272017-DE

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2018.

Régime du contrat : capitalisation.

- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme Le Maire Objet:

## COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Dépenses à imputer Au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 19

10

Absents:

Contre:

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier Principal.

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Rapport de Monsieur le Maire.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »:

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des ainés;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017



ID: 007-210703195-20170414-DELIB282017-DE

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Pour extrait conforme

Le Maire

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

Objet:

Indemnités de fonctions Maire - Adjoints Conseillers Délégués Modification Indice Terminal

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

29 Exercice: 19 Présents: Absents: 10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

28 Pour: Abstentions: Contre:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée: Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2123.20 à L 2123.24-1.

Considérant que l'article L 2123.23 fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées aux Maires, Adjoints et Conseillers Délégués dans le cadre d'une enveloppe globale.

Considérant le décret nº 2017-85 du 26 janvier 2017 portant sur la modification du décret nº 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Considérant le protocole Parcours Professionnels, Carrières er Rémunérations (PPCR) modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base de calcul aux indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Considérant la délibération n° 09 du 14 Avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- précise que les taux des indemnités fixés dans la délibération n° 09 du 14 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués restent inchangés.

- décide que pour appliquer ces taux, « l'indice de référence 1015 » est remplacé par « l'indice brut terminal de la fonction publique » à compter du 1er janvier 2017.

> Pour extrait conforme Le Maire



# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

#### Objet:

Indemnité Représentative de Logement

(IRL) 2016

Exercice: 29 Présents: 19 Absents: 10

Pour: 28 Abstentions: Contre:

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Recu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017 ID: 007-210703195-20170414-DELIB302017-DE

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Comité des Finances Locales, lors de sa séance du 08 novembre 2016, a reconduit, pour l'exercice 2016, le montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) de l'année 2016 soit 2 808 €.

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une Indemnité Représentative de Logement (IRL), dont la part prise en charge par l'Etat ne peut dépasser les 2 808 euros arrêtés par le Comité des Finances Locales. La partie de l'indemnité excédent ce montant est à la charge des communes. Ce complément communal constitue une dépense obligatoire.

Il appartient au Préfet d'arrêter le montant de l'IRL valable en Ardèche pour 2015, après avoir recueilli les avis des Conseils Municipaux et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

# L'IRL comporte deux taux principaux :

- le taux de base attribué aux instituteurs non logés célibataires, divorcés, veufs, sans enfant à charge,
- le taux majoré de 25 %, réservé aux instituteurs non logés mariés avec ou sans enfant à charge, ou veufs, divorcés, célibataires avec enfants à charge.

Pour l'année 2016, la participation à la charge des communes représentait 261 € par instituteur pour le taux majoré.

Envoyé en préfecture le 19/04/2017

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché I 2 0 AVR. 2017

ID 007-210703195-20170414-DELIB302017-DE

Notre avis est sollicité sur l'augmentation de l'IRL pour 2016 duquel découlera le montant de la participation des communes.

Deux options sont possibles:

- Proposition de non évolution de l'IRL par rapport à 2016 conformément à l'avis du comité.
- Proposition d'une augmentation du taux de l'IRL.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de maintenir le taux 2015 de l'IRL pour 2016.

Pour extrait conforme Le Maire

2



# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Ouestions Financières Diverses

Objet:

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 19 Absents:

Présents: MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour: 28 Abstentions: Contre:

MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 D AVR. 2017 ID: 007-210703195-20170414-DELIB312017-DE

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ASTROTEIL à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association et l'organisation d'animations à destination du grand public, pour un montant de 400 €.
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association CLEFS d'un montant de 200 € dans le cadre du Mois des Diversités pour une exposition photos.
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Patrimoine et Traditions, pour un montant de 250 € pour l'impression du livre annuel.
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Quartier Kléber en tête dans le cadre de l'action spécifique ANRU et politique de la ville.
- Décide le paiement de la facture Hôtel La Chaumette Restaurant Les Portes du Sud pour un montant de 65 €, dans le cadre de l'action Régie de Territoire.
- Décide le remboursement de la somme de 234.38 € à Mademoiselle RIEUSSET Manon suite à la dégradation des pneumatiques de son véhicule, avenue de l'Europe Unie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2017

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017

ID::007-210703195-20170414-DELIB312017-DE

- Décide le paiement de la visite médicale permis de conduire d'un montant de 33 €, concernant Monsieur QUARTIER Emmanuel Agent Technique.
- Décide d'accorder une remise gracieuse concernant les factures suivantes: 10160929702;
   0516050341; 0516040353; 0516030331; 0516040333; 0516070349; 1016095102; 1016105102;
   2000P124201.
- Dans le cadre du Mois des Diversités et du partenariat Commune ADSEA, décide le paiement de la facture ADSEA d'un montant de 137.50 €.
- Dans le cadre du plan Héritage 2024 mis en œuvre par le Comité National pour le Développement du Sport, sollicite une subvention de 25 000 € auprès du CNDS, relative à la création de 4 aires de fitness et d'une station street workout sur différents sites de la commune.
- Dans sa volonté de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes en recherche d'emploi, autorise le Maire à signer la convention avec l'association APPTE, pour l'année 2017, dans le cadre de la propreté urbaine et l'entretien de voirie.
- Autorise le Maire à signer la convention Sou des Ecoles pour l'année 2016/2017.
- Décide le remboursement des frais réels engagés par la commune et Messieurs LANDEMAINE Régis et VINCENT Jérôme suite à l'obligation d'homologation du fourgon frigorifique immatriculé DW 712 VQ par passage au tunnel d'essai auprès de l'entreprise CEMAFROID située à Fresnes. Le transfert de ce véhicule aura lieu les 5 et 15 mai 2017. Le montant global des frais engagé sera remboursé par le CCAS à la commune.
- Autorise les agents contractuels à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires, dans le cadre des nécessités de service.

Pour extrait conforme Le Maire

ID: 007-210703195-20170414-DELIB322017-DE





SESSION 14/04/2017

## Objet:

### Répartition Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

29 Exercice: Présents: 19 Absents: 10

Pour: 28 Abstentions: Contre:

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

#### Art. 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

| _ | Fonds associatif                    | 21 960 |
|---|-------------------------------------|--------|
|   | Cercle Culturel du Sou des Ecoles   | 2,000  |
|   | Cercie Culturel du Sou des Ecoles   | 2 000  |
|   | Temps Libre                         | 550    |
|   | Orchestre d'Harmonie « Tonaliteil » | 1 650  |
|   | OMS                                 | 820    |
|   | Comités des Fêtes                   | 2 000  |
|   | Batterie Fanfare                    | 1 650  |
|   | Médiacom                            | 1 300  |
|   | Anciens Combattants / ULAC -> FNACA | 900    |
|   | Astroteil                           | 250    |

<sup>-</sup> décide de l'attribution sur l'article 6574 des subventions suivantes :

Reçu en préfecture le 19/04/2017 Affiché le **Z Ú AVR. 2017** ID 007-210703195-20170414-DELIB322017-DE

|   | Amis des Arts           |                     | 500    |
|---|-------------------------|---------------------|--------|
|   | A.C.C.A                 |                     | 250    |
|   | Jeunes Sapeurs-Pompi    | iers                | 350    |
|   | Atelier de Théâtre « L  | es Pièces Montées » | 500    |
|   | Comités de quartiers :  | Croix Rouge         | 250    |
|   |                         | Mélas               | 250    |
|   |                         | Bas-Frayol          | 250    |
|   |                         | Haut Frayol         | 250    |
|   |                         | Roury               | 250    |
|   |                         | Kléber en tête      | 250    |
|   | Jardins Ouvriers de l'I | le Rigaud           | 100    |
|   | Jardinot Le Jardin des  | Cheminots           | 100    |
|   | La Brême Teilloise      |                     | 160    |
|   | F.C.P.E                 |                     | 500    |
|   | Prévention Routière     |                     | 250    |
|   | Collectif 4L boys       |                     | 260    |
|   | Tequila show            |                     | 500    |
|   | UCT                     |                     | 320    |
|   | Famille des Peupliers   |                     | 200    |
|   | Divers à repartir       |                     | 5 600  |
| _ | Fonds sportif           |                     | 49 000 |
|   |                         |                     |        |
| _ | Autres subventions      |                     | 93 456 |
|   | Amicale du Personnel    | Communal            | 4 300  |
|   | Amicale des sapeurs-p   |                     | 3 000  |
|   | Sou des écoles laïques  | A.                  | 28 000 |
|   | OMS                     |                     | 2 000  |
|   | ALVR                    |                     | 13 300 |
|   | Mission Locale          |                     | 13 300 |
|   | Café Littéraires        |                     | 2 000  |
|   | SPA                     |                     | 16 986 |
|   | Comité des villes Jume  | elées               | 850    |
|   | Divers à repartir       | 200                 | 9 720  |
|   |                         |                     |        |

Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le 2 0 AVR. 2017 - - ID 007-210703195-20170414-DELIB322017-DE

| - | Subventions politique de la ville   | 64 000                     |
|---|---|----------------------------|
|   | Politique de la ville à repartir  Contrat de ville à repartir  Régie de territoire à repartir | 30 000<br>14 000<br>20 000 |
| • | Subventions projets écoles  | 36 900                     |
| - | Subvention classes transplantées  | 1 629                      |
|   | OCCE Astier   | 714                        |
|   | OCCE Frayol Primaire  | 571                        |
|   | OCCE Teil Centre  | 344                        |
|   |   | 226 945                    |

Pour extrait conforme Le Maire Objet:

Envoyé en préfecture le 19/04/2017 Reçu en préfecture le 19/04/2017

# COMMUNE DE LE TEIL

# **EXTRAIT**

Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Quatorze Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice:

29

Présents: 19

Absents:

10

Présents:

MM Bresolin, Butot, Chambert, Curtius-Landraud, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Gonzalvez, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel,

Noël, Pévérelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Tolfo.

Pour:

28

Abstentions: Contre:

Excusé(s): MM Cotta (pouvoir à Chambert), Delhomme (pouvoir à Galamien),

Dolard (pouvoir à Noël), Dumas (pouvoir à Faïsse), Gaffet (pouvoir à Tolfo), Guillot (pouvoir à Durand), Michelon (pouvoir à Pévérelli)

Monge (pouvoir à Ségueni), Roche (pouvoir à Schmitt).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire: Mme Durand.

Le Maire expose aux Membres de l'Assemblée l'Etat 1259 MI adressé par les Services

Fiscaux.

Il précise que les taux d'imposition en 2016 avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation :

13,46 %.

- Taxe Foncière (Bâti):

25,97 %.

- Taxe Foncière (Non Bâti):

68,38 %.

Il indique que compte tenu de la conjoneture actuelle et que pour équilibrer le budget, il est nécessaire d'augmenter la Taxe d'Habitation et de ne pas toucher aux 2 autres Taxes.

Il demande aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation:

17.96 %.

- Taxe Foncière (Bâti):

25,97 %.

- Taxe Foncière (Non Bâti):

68,38 %.

Pour extrait conforme Le Maire